

## Les enjeux de la COP21 Paris 2015 sur le climat

*Par Alain Brunel, directeur climat énergie, AQLPA, Montréal, le 25 novembre 2015*

Ce sera une grande messe climatique exceptionnelle avec 40 000 pratiquants accrédités venus des quatre coins du monde, dont la moitié de la société civile. Cette 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties (CdP ou COP en anglais) des Nations unies sur les changements climatiques accueillera plus du triple des participants attendus à une conférence « normale ». La délégation canadienne à elle seule comptera 250 personnes, incluant celles des provinces. L'AQLPA y envoie également une délégation de trois personnes pour chacune des deux semaines de la conférence.

Un casse-tête logistique à déployer sous haute sécurité et en plus sous un régime d'état d'urgence avec des menaces réelles d'attentat terroriste alors que 139 chefs d'État prendront la parole le 30 novembre, lors du jour d'ouverture de la conférence. Les perspectives n'ont jamais été aussi bonnes pour qu'un accord soit signé même si de nombreux obstacles persistent. Mais savons-nous bien ce qui doit se négocier et éventuellement se conclure à Paris? Pour mieux comprendre, après un rappel de l'origine et des objectifs de la négociation en cours, nous déclinons, dans le texte qui suit, certains enjeux clés dont : les contributions nationales proposées pour atténuer les émissions; décodage de l'objectif de limitation de la température à 2°C; rappel sur l'architecture de l'accord bien différente de celle du protocole de Kyoto; l'adaptation et la finance; l'équité des responsabilités nationales mais aussi individuelles; les mesures et la vérification; la forme juridique de l'accord. Enfin, nous évoquons le grand écart entre économie et écologie sous-jacent à un processus qui non seulement ne prévaut pas sur les négociations de libre échange mais leur est explicitement subordonné.

### 20 ans de négociations climatiques

Les négociations climatiques en cours visent à limiter le réchauffement planétaire en cours sous la moyenne de deux degrés Celsius d'ici 2100. Elles font suite à l'adoption en 1992 à Rio de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Adoptée par 196 pays, elle a une vocation véritablement universelle. « L'objectif ultime » de cette Convention - et des instruments juridiques qui en découlent - est décrit dans son article 2.

*Il s'agit de « stabiliser, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention, les concentrations des gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique ».*

Les principes d'action encadrant la mise en œuvre de cette convention, qui doivent donc guider les négociations, sont stipulés à son article 3 : « *Il incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives. Il appartient, en conséquence, aux pays développés Parties d'être à l'avant-garde de la lutte contre les changements climatiques et leurs effets néfastes.* »

Le devoir des pays développés d'être à l'avant-garde de la lutte contre les dérèglements climatiques découle de leurs responsabilités historiques dans l'accumulation des GES ainsi que de leurs plus grandes capacités d'action présumées. Mais il y a eu de grands changements dans

les équilibres économiques du monde depuis 1992. Au moment de la signature de la Convention cadre, les pays développés, États-Unis en tête, étaient les plus grands émetteurs de GES. Aujourd'hui la Chine (25% des émissions mondiales) a largement dépassé les États-Unis (15%), même si la production de GES de Chine est due en partie à la demande de produits que l'atelier du monde exporte aux quatre coins du globe. Notons que ses émissions par habitant sont encore bien inférieures à celles des États-Unis. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet.

### **D'où vient le totem du 2°Celsius?**

L'histoire de l'élaboration du seuil de 2°C au-dessus du niveau préindustriel qu'il ne faut pas dépasser pour empêcher une « *perturbation anthropique dangereuse du système climatique* » est révélatrice des forces et des limites de la production d'un langage commun entre scientifiques et politiques.<sup>1</sup> Dans un ouvrage remarquable intitulé *Gouverner le climat?*, qui constitue une véritable somme sur les négociations climatiques, S.C. Aykut et A. Dahan, montrent que cet apprentissage d'un langage commun a pu se faire grâce aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et aux échanges réguliers établis avec l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technique du secrétariat de la CCNUCC, instance de contact avec les politiques. Les auteurs parlent d'une « coproduction » de ce langage entre scientifiques et politiques qui en a facilité l'appréhension et l'acceptation. Le fait que les phénomènes climatiques s'appuient sur les lois de la physique et puissent être modélisées et schématisées par des données simples, comme celle d'une augmentation terrestre moyenne de 2°C des températures, en a également facilité le partage.<sup>2</sup>

Ce chiffre de 2° provient d'une modélisation à rebours faite par le WBGU, un organisme d'expertise auprès du gouvernement allemand, « *qui a cherché à déterminer un risque 'acceptable' en termes de réchauffement, à le traduire en une concentration maximale de gaz à effet de serre et, enfin, à définir des trajectoires d'émissions compatibles avec cet objectif. Le chiffre a alors pris une signification politique plus directe. Il a d'abord été adopté par l'Union européenne, qui en a fait un pilier de sa politique climatique, puis l'a consacré à la Conférence de Copenhague comme objectif politique de la communauté internationale, sans qu'il soit précisé toutefois à quel horizon temporel le chiffre se référerait. Cela a laissé la porte ouverte à toutes les controverses et à une multitude de scénarios de réduction, dont ceux impliquant un 'overshooting' temporel, c'est-à-dire la possibilité d'une croissance des émissions au-dessus du seuil fixé à la condition de faire suivre cette croissance par une diminution très rapide des émissions.* »<sup>3</sup>

La définition du seuil de 2° s'est appuyée sur un critère central : la fourchette de température ne doit pas excéder celle où la vie biologique et humaine s'est développée sur terre durant les derniers 120 000 ans. La limite haute de la fourchette est fournie par la dernière période

---

<sup>1</sup> Pour creuser cette question il faut lire les chapitres 2 et 7 de l'excellent ouvrage de Stefan C. Aykut et Amy Dahan, *Gouverner le climat? 20 ans de négociations internationales*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2014.

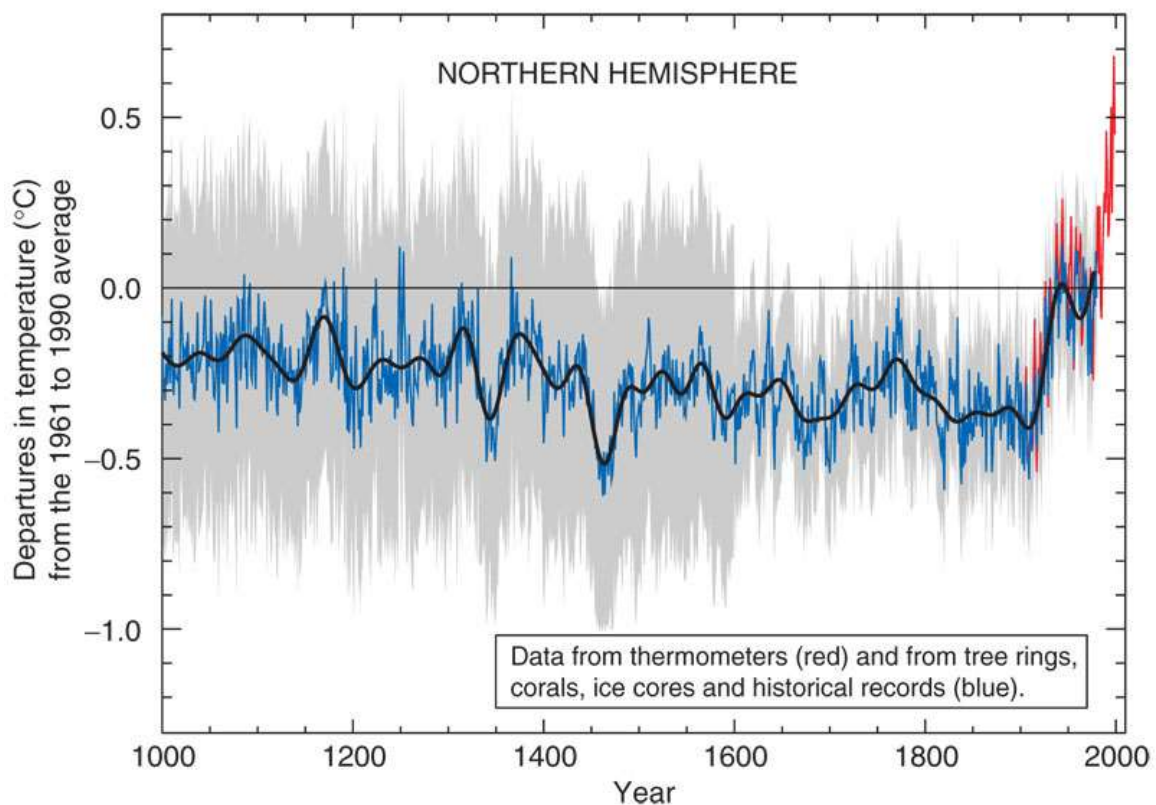
<sup>2</sup> On pourrait dire la même chose du taux de croissance qui fait office d'animal totem pour les économies dites modernes.

<sup>3</sup> Aykut et Dahan, idem, p. 69.

interglaciaire (l'Éémien) avec une température moyenne de 16,1°C et la limite basse par la dernière glaciation avec une température moyenne de 10,4°C. La température moyenne actuelle est de 15,3°C. Avec le petit 0,5° C ajouté pour les marges d'incertitudes, il nous reste aujourd'hui autour de 1°C de marge d'augmentation avant d'atteindre le 2°C.

Le *Met Office* britannique a annoncé récemment que le 1°C d'augmentation par rapport au niveau préindustriel serait atteint en 2015. Au rythme actuel des émissions mondiales de GES, la concentration de 450 Parties par million (ppm) de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, associée au seuil de 2°C, sera atteinte dans 20 ans... Le graphique suivant démontre que la tendance actuelle des écarts à la moyenne dans l'hémisphère nord sort complètement de l'expérience des derniers mille ans.

**Figure 1: Écarts de température par rapport à la moyenne 1961-1990 (source GIEC AR5)**



### Un seuil trop élevé?

D'autres chercheurs estiment d'ailleurs ce seuil de 2°C trop élevé. Il constituerait déjà, selon eux, une perturbation anthropique dangereuse. La période de l'Éémien a en effet été caractérisée par un niveau des océans jusqu'à 9 mètres supérieur au niveau actuel, suggérant que la température de 2°C a de fait entraîné une fonte importante des calottes glaciaires. C'est

la crainte de [James E. Hansen et al](#), dans un article publié en 2013 dans la revue PLOS One, qui estiment, à partir de l'étude de données paléo-climatiques, que le seuil de 2°C provoquera de lentes rétroactions positives dans le système climatique qui amplifieront le réchauffement et nous mèneront au final à une augmentation moyenne de 3 ou 4°C. Le fameux scientifique anciennement de la NASA, qui a eu raison avant tout le monde sur le réchauffement planétaire, a lancé tout récemment un autre avertissement percutant en soutenant, dans un [article](#) collectif controversé, que le seuil limite de 2 degrés d'augmentation risquait de mener à une hausse du niveau de la mer de plusieurs mètres avant la fin du siècle! Les effets concrets d'un réchauffement moyen de 2°C, notamment sur le niveau de la mer, auraient donc été sous-évalués dans les estimations du WBGU.

Quoiqu'il en soit, les [mesures annoncées](#) jusqu'à présent par quelque 140 pays, en perspective de la Conférence de Paris sur le climat, sont encore insuffisantes pour ramener la hausse du thermomètre mondial vers 2°C, seuil adopté lors de la Conférence de Copenhague en 2009 et officiellement acté par celle de Cancun de 2010. Le groupe de recherche [Carbon Tracker Initiative](#) estime que la mise en place de ces mesures aboutirait à un réchauffement d'environ 2,7°C. Il y a de l'espoir mais il faut mieux faire ! Car nous sommes encore plus loin du seuil de réchauffement planétaire à 1,5°C, seuil que les petits États insulaires et de plus en plus de scientifiques jugent nécessaire de ne pas franchir.

### **Nouvelle architecture pour un nouvel accord**

L'accord de Paris vise à prendre la relève à partir de 2020 du protocole de Kyoto dont la première période de conformité a pris fin en 2012. Depuis lors, ce dernier s'étiolle doucement. Le Canada, la Russie et le Japon ont refusé de poursuivre l'aventure après 2012. Les États-Unis l'avaient signé sous la houlette du président Clinton mais le Sénat a refusé de le ratifier. Une des principales critiques à son endroit portait sur le fait que les objectifs de réduction de Kyoto ne concernaient que les pays développés. Et, sans les États-Unis, le protocole ne couvrait qu'une faible proportion des émissions mondiales. Autres reproches : la répartition des objectifs de réduction a été faite selon une approche Top down de partage du fardeau, après d'âpres négociations. La forme contraignante de l'accord prévoyait des sanctions pour les contrevenants, qui dans les faits étaient inapplicables.

Tout autre est l'approche de l'accord de Paris. Tous les pays sont invités à élaborer et mettre volontairement sur la table leurs Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN ou INDC en anglais, Intended Nationally Determined Contribution). L'approche est ici dite Bottom up, de bas en haut. Chaque pays prépare sa proposition comme il l'entend, évidemment selon les balises suggérées par le secrétariat, mais sans se voir imposer de quota de réduction. Chaque Partie à la négociation, décide en fonction de ses capacités et de ses possibilités de réduction. Il s'agit d'une approche stimulant l'émulation dans un processus où tous sont conviés à faire partie de la solution, dans une sorte de rivalité mimétique positive. (Néanmoins, la dernière version du projet d'accord mentionne la possibilité de mettre sur pied un tribunal de justice climatique).

## Regard sur les contributions des Parties

En revanche, les embûches de cette nouvelle façon de faire sont nombreuses. Nous avons vu que les engagements pris à ce jour sont insuffisants pour limiter la hausse à 2°C et encore faudrait-il être sûrs qu'ils soient actés. En date du 23 novembre, le secrétariat de la CCNUCC avait reçu 171 Contributions. Un premier constat : une grande hétérogénéité des Contributions sur le fond comme sur la forme.

Une synthèse des contributions reçues au 1<sup>er</sup> octobre a été réalisée par le secrétariat de la CCNUCC: 119 contributions avaient été reçues correspondant à 147 Parties - l'Europe compte 29 Parties mais une seule contribution – ce qui représentait 75% des Parties et 86% des émissions mondiales en 2010.<sup>4</sup> Mais certaines Parties ont curieusement exclu les secteurs pétrole et gaz de leur contribution communiquée si bien que celles-ci couvrent au final 80% des émissions mondiales. Toutes les Parties ont fourni des informations sur leur contribution en matière d'atténuation des émissions. Au total 100 Parties ont aussi inclus un élément d'adaptation dans leur contribution.

Si la plupart des Parties ont tenu compte des éléments d'information requis pour l'élaboration de leur contribution, la structure et la teneur des contributions varient beaucoup selon les cas.

À titre d'exemple, certaines Parties ont pris comme année de référence de leurs émissions, 1990, quelques-unes ont pris 2005 et d'autres ont mentionné dans leur contribution 2010, 2013, 2014 ou 2015. La période de mise en œuvre des contributions est de 5 ou 10 ans (échéance 2025 ou 2030) parfois les deux sont mentionnées. Quelques Parties ont défini un calendrier de mise en œuvre jusqu'en 2035, 2040 et 2050. Certaines contributions assortissent leur mise en œuvre à l'octroi d'un financement. De nombreuses Parties ont défini des conditions pour la mise en œuvre intégrale de leur contribution parmi lesquelles : « *les résultats escomptés du processus du Groupe de travail spécial de la plate-forme de Durban pour une action renforcée [négociation en cours à Paris NDLR]; l'ampleur des efforts déployés par d'autres Parties; les mécanismes de marché disponibles; enfin, l'accès à des ressources financières accrues, le transfert de technologie et la coopération technique, ainsi qu'un appui accru au renforcement des capacités.* »

La plupart des contributions ont une portée nationale. Elles s'appliquent à la totalité des principales sources d'émissions de GES, « *du moins les plus importantes* ». De nombreuses contributions contiennent des objectifs chiffrés de réduction des émissions mais elles revêtent plusieurs formes :

- Seule une trentaine de contributions annoncent des réductions absolues.
- La moitié des contributions prévoit des réductions relatives par rapport au scénario *business as usual*.
- Quelques contributions contiennent des objectifs d'intensité prévoyant d'ici 2025 ou 2030 des réductions par unité de Produit intérieur brut (PIB) ou par habitant.

---

<sup>4</sup> L'Iran a déposé sa contribution seulement le 23 novembre, il y aura donc peut-être une nouvelle synthèse établie pour la COP21.

Bref, le secrétariat de la CCNUCC doit gérer un grand bazar des contributions où chacun a mis ce qu'il voulait en fonction de ses possibilités, de ses capacités mais aussi de ses intérêts. Ce ne sera pas facile d'harmoniser tout ça.

### **Les moyens pour l'adaptation**

Une chose est sûre : même si toutes les émissions de GES étaient stoppées demain matin, les gaz déjà émis feront sentir leurs effets pour des siècles. La hausse du niveau de la mer est inéluctable. Une hausse de la température moyenne de 0,5°C est déjà dans les tuyaux. L'adaptation aux dérèglements climatiques est donc incontournable. Un des points durs de cet enjeu a trait aux moyens mis sur la table pour aider les États les plus pauvres à réduire leurs émissions et à s'adapter.

À Copenhague (COP15), les États s'étaient entendus pour mettre en place un Fonds vert doté de 100 milliards\$ par année destinés à aider les pays les plus pauvres à se conformer aux exigences de réduction des émissions mais aussi à s'adapter aux conséquences des changements climatiques (CC). Ce fonds n'est doté à ce jour que de 10,2G\$ US. Et la question se pose de savoir si les États pourront l'alimenter de manière récurrente, voire même honorer leur promesse (le Sénat étatsunien, à majorité républicaine veut contrer la volonté de la présidence à cet égard. Une majorité des deux tiers est requise pour engager la signature des États-Unis dans un traité. L'hypothèse d'une source spécifique de revenu que ce soit par une taxe globale sur les émissions de GES ou sur les billets d'avion par exemple devrait être étudiée. Le Fonds vert vient opportunément d'annoncer la semaine dernière les huit premiers projets qu'il financera.

Dans une [analyse](#) de la dimension adaptation des Contributions des Parties, le *World Resources Institute* (WRI) constate que 121 pays ont ajouté à leurs contributions une composante d'adaptation aux CC.<sup>5</sup> Il est intéressant de noter que la plupart des pays du nord n'ont pas inclus une telle dimension dans leur contribution alors que la plupart des pays du sud l'ont fait (incluant l'Australie). Les auteurs du WRI relèvent que la plupart des plans d'adaptation soumis sont précieux parce qu'ils « *identifient clairement les lacunes, les obstacles et les besoins en ressources qui doivent être abordés pour favoriser des actions efficaces.* »

### **L'enjeu lancinant de l'équité**

Les questions d'équité sont toujours présentes en arrière-plan de ces négociations et pour cause! Depuis le début des négociations sur le climat, les pays en développement ont constamment rappelé aux pays développés leurs responsabilités premières dans la crise climatique. Mais là aussi les lignes de partage traditionnelles s'estompent. Car les riches des pays émergents émettent davantage de GES que les pauvres des pays développés. Et les émissions territoriales par pays reflètent mal les responsabilités globales des classes riches des différents pays.

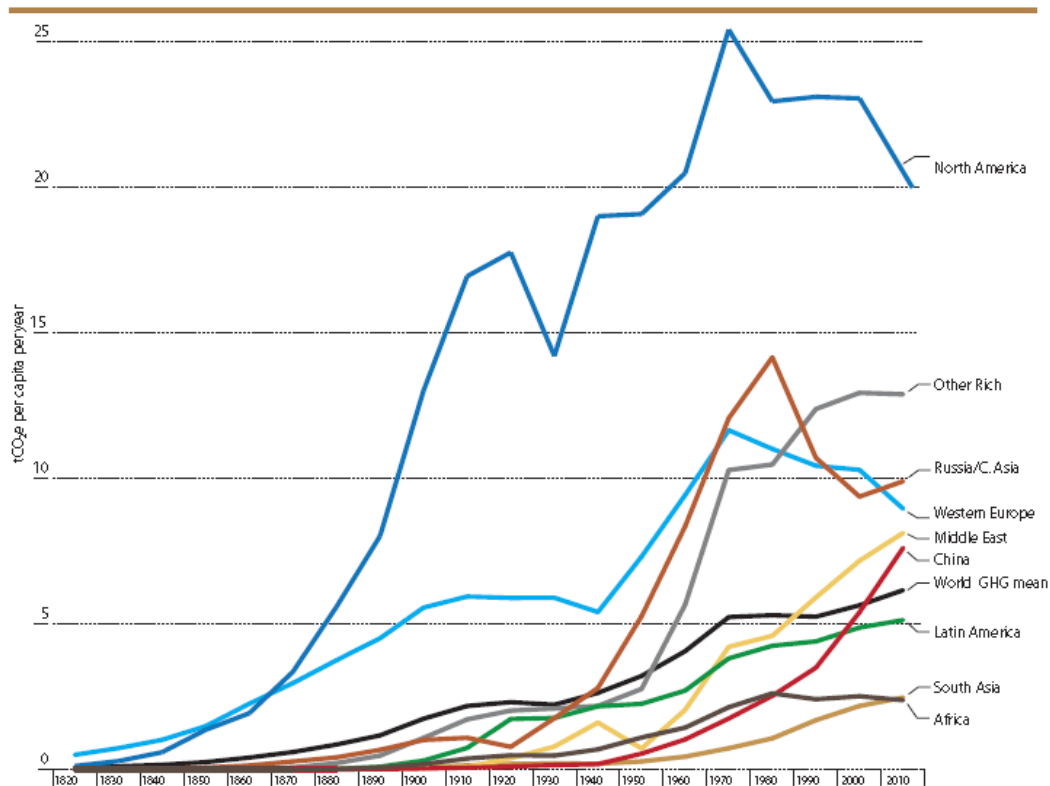
---

<sup>5</sup> La différence avec l'analyse du secrétariat de la CCNUCC tient au fait que ce dernier a établi son bilan au 1er octobre.



Cela est illustré avec brio par [l'étude de Piketty et Chancel](#), économistes de l'école de Paris. Entre 1998 et 2013, les revenus des habitants des pays émergents ont fortement augmenté tandis que ceux des populations des pays industrialisés stagnaient. Si bien que les inégalités de revenus entre pays ont diminué tandis que les inégalités de revenus par habitant au sein de chaque pays croissaient. Étant donné que les revenus sont étroitement liés aux émissions de GES (en particulier quand on comptabilise les émissions indirectes liées aux produits de consommation importés), cela a eu des conséquences sur la répartition des émissions de GES dans le monde. Le graphique suivant tiré de l'étude précitée illustre une partie du phénomène.

**FIGURE 4. PER CAPITA CO<sub>2</sub>e EMISSIONS PER WORLD REGION**



Source: Authors' estimates based on CAIT (WRI, 2015), CDIAC (Boden et al., 2015), Maddison (Maddison, 2013). Key: in 2012, the North American per capita CO<sub>2</sub>e emission average is 20.5tCO<sub>2</sub>e.

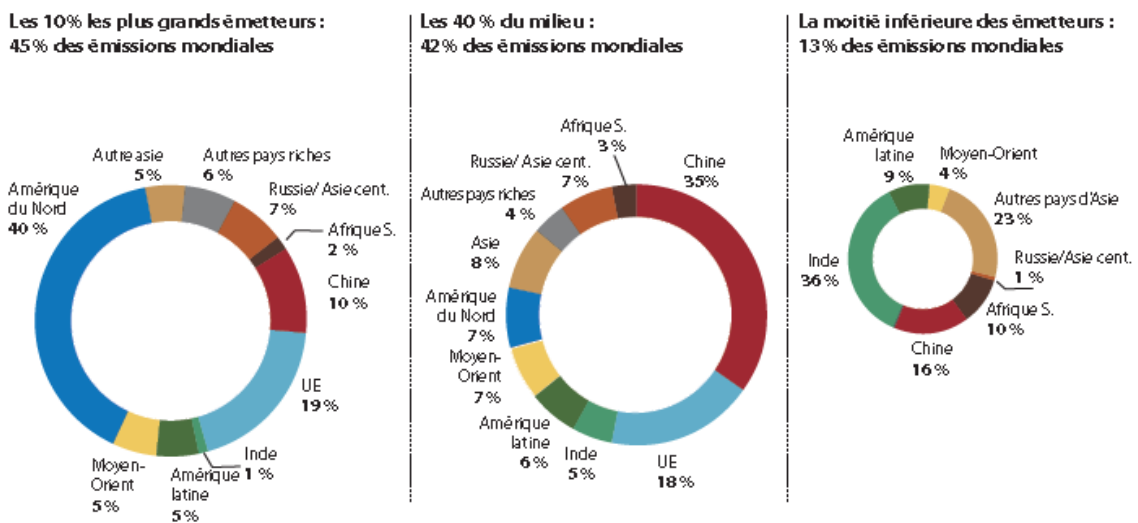
La répartition des émissions par capita selon les grandes régions du monde indique un niveau d'iniquité important bien que l'on constate depuis une vingtaine d'années une tendance au rapprochement entre les émissions chinoises, européennes et celles du moyen orient, tandis que les émissions russes sont plus élevées que celles des Européens depuis quelques années.

Mais il s'agit là d'un portrait lié aux émissions par personne produites sur le territoire où cette personne réside qui exclut les émissions indirectes liées aux produits importés qu'elle consomme. Les auteurs ont évalué les émissions totales d'un individu, incluant les émissions carbone des produits qu'il consomme, mais qui sont fabriqués ailleurs. En effet, une partie

importante des émissions chinoises, par exemple, est due à la demande de produits qui sont fabriqués en Chine mais consommés ailleurs.

Selon les calculs des auteurs, les 10% des plus grands émetteurs individuels sont responsables aujourd’hui de 45% des émissions mondiales en comptant les émissions indirectes. Un tiers d’entre eux se trouve dans les pays émergents, 40% en Amérique du nord et 19% en Europe, comme on peut le voir dans le graphique suivant tiré également de leur étude :

**FIGURE E.1. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ÉMETTEURS DE CO<sub>2</sub>e**



Source: auteurs. Lecture : Parmi les 10% des individus les plus émetteurs au niveau mondial, 40% des émissions de CO<sub>2</sub>e satisfont les besoins des Nord-Américains, 20% des Européens et 10% des Chinois.

Selon les auteurs, les individus du 1% de la population mondiale qui émettait le plus de GES per capita, en comptant les émissions indirectes, crachaient de 200 à 318 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par an! Les champions de cette catégorie sont dans l’ordre des ressortissants des États-Unis, du Luxembourg, de Singapour, d’Arabie Saoudite et du Canada... Leurs émissions équivalent jusqu’à 50 fois celles de la moyenne mondiale et 2500 fois celles des plus bas émetteurs de CO<sub>2</sub>eq qu’on retrouve au Honduras, Mozambique, Rwanda, Malawi, Zambie.

Suivant cette logique, les auteurs examinent divers scénarios de financement pour l’adaptation basés sur une taxation progressive des émissions individuelles au-dessus de la moyenne des émissions mondiales per capita (6,2 tonnes/habitant) ou limité au 10% ou 1% des plus grands émetteurs. Rappelons que pour limiter la hausse à 2°C il faudrait que la moyenne des émissions mondiales per capita ne dépasse pas 1,6 tonne de CO<sub>2</sub>eq par habitant.

Ils examinent les façons de mettre en œuvre ces mesures à travers une taxation nationale ou une taxe progressive sur les billets d’avion. Cette dernière méthode serait certainement la façon



la plus directe et la plus facile de collecter des sommes conséquentes – rappelons que le kérosène des avions n’est à ce jour soumis à aucune taxe - bien qu’elle ciblerait moins bien les plus gros émetteurs individuels. L’objectif est de générer 150 milliards d’euros par année pour l’adaptation. On peut penser que cela serait aussi un moyen équitable de financer les pertes et dommages causés par les dérèglements climatiques; une revendication légitime des pays les plus vulnérables aux dérèglements climatiques qui sont souvent en même temps ceux y ont le moins contribué.

L’approche de Piketty et Chancel est iconoclaste. Elle s’écarte des responsabilités par entité territoriale pour individualiser les émissions et responsabiliser les émetteurs individuels. Elle présente des difficultés méthodologiques et de mise en œuvre non négligeables, mais elle a le mérite de montrer les importantes iniquités des émissions selon le niveau de richesse individuelle au sein de la plupart des pays du monde.

### **Mesure, déclaration et vérification**

Un autre enjeu important et sous-estimé : la transparence et l’harmonisation des processus de mesure, de déclaration et de vérification (*Measurement, Reporting and Verification MRV*). Le projet d’accord sur la table à Paris comporte toute une section sur ce sujet crucial et plusieurs autres articles y font référence d’une manière ou d’une autre. Il s’agit de faire en sorte que les Parties aient la capacité de faire rapport « *de façon transparente, précise, complète, comparable, cohérente et en temps voulu* ». Un ensemble de balises et de guides pour l’action sont formulés à cet effet. Le langage commun et la métrique des calculs pour ce faire sont ceux élaborés par les experts du climat du *GIEC*.

Plusieurs États pointilleux sur leur souveraineté, comme la Chine et l’Inde, ont tiqué dans le passé à l’idée de vérifications indépendantes de leurs déclarations d’émissions. Pourtant, on apprenait récemment que la Chine avait sous-évalué les émissions annuelles de son secteur charbonnier à hauteur de 600 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>eq. C’est l’équivalent de 85% des émissions actuelles du Canada... Donc il y a un intérêt certain à suivre de près les déclarations des Parties...

### **Révision de l’accord et statut juridique**

Un point semble faire son bonhomme de chemin : la révision de l’Accord tous les 5 ans avec un effet cliquet (des réductions toujours plus importantes et pas de possibilité de revenir en arrière). Au nom du gouvernement canadien, le ministre des Affaires étrangères, Stéphane Dion, s’est prononcé en faveur de cette clause. La France a obtenu l’assentiment de la Chine sur cet échéancier. Compte tenu de l’urgence de la situation climatique on ne voit pas comment quiconque pourrait déceimment s’opposer à cela.

Par contre le statut juridique de l’accord va faire débat. Étant donné qu’il serait hautement improbable que le Sénat américain à majorité républicaine ratifie un traité, le secrétaire d’État John Kerry a signalé que les États-Unis ne souhaitaient pas que l’accord de Paris fixe des objectifs de réduction juridiquement contraignant à l’instar du protocole de Kyoto. La France de son côté souhaite que l’accord respecte le mandat donné lors de la conférence de Durban,

c'est-à-dire que le texte devra être « *un protocole, un autre instrument juridique ou un accord avec force de loi* ». François Hollande a d'ailleurs répliqué à Kerry que l'accord sera « *contraignant où il n'y aurait pas d'accord* ». Ces propos, échangés à moins de trois semaines du début de la conférence, sont plutôt inquiétants. Car ils indiquent que 4 ans après la conférence de Durban qui donnait mandat au secrétariat de la CCNUCC de négocier un nouvel accord international, deux des plus proches alliés ne s'entendent toujours pas sur la forme juridique que devra prendre l'éventuel accord. La possibilité d'un accord hybride, avec des objectifs non contraignants mais un processus de déclaration qui le serait, a été évoquée. Ce sera un enjeu à suivre de près.

### **Un consensus difficile, des intérêts divergents**

Le processus décisionnel par consensus, privilégié dans les instances onusiennes, est une école de la patience et de la lenteur. Elle présente l'avantage de construire peu à peu une réalité partagée. C'est aussi un mode de délibération propice aux manœuvres dilatoires et aux obstructionnistes. Dans la présente négociation, de fortes divergences d'intérêts se manifestent entre pays producteurs de combustibles fossiles et pays consommateurs, entre pays développés et en développement, ce qui recoupe les pays fortement émetteurs des pays peu émetteurs; entre États insulaires fortement impactés par la hausse du niveau de la mer et États continentaux dont l'existence n'est pas menacée par le phénomène. Les rapports de force internationaux sont sous-jacents à certaines postures mais restent plus souvent dans le non-dit. On peut prédire sans grande clairvoyance que la Russie négociera chèrement sa signature à un tel accord et que l'Ukraine serait susceptible d'en payer le gros prix.

Certains [chercheurs](#) se demandent d'ailleurs si un tel forum universel constitue la forme adéquate pour pouvoir avancer vite. Ils font la suggestion de créer un club avec barrière à l'entrée à l'image de ce qui avait été fait pour le protocole de Montréal destiné à combattre la destruction de la couche d'ozone.

### **Un schisme de réalités ?**

Enfin, terminons cette analyse par une question qui n'est pas en débat à la COP mais qui devrait pourtant être au premier plan des réflexions. Il y a comme une schizophrénie institutionnelle, ou un « schisme de réalités », selon l'expression de Aykut et Dahan<sup>6</sup>, entre les tentatives de réduire les émissions polluantes dans le cadre de la CCNUCC et celles d'accroître les échanges sans contraintes dans le cadre des négociations de libre-échange. Le modèle d'accumulation de richesses sous-tendu par la dynamique d'un commerce mondial sans frontière et sans État, dynamique recherchée par ces accords de libre-échange, n'est-il pas celui-là même qui valorise la consommation individuelle ostentatoire et aboutit à ce que le 1% produise des volumes de CO<sub>2</sub> 200 fois supérieurs au seuil d'émission de 1,6 tonnes/habitant qu'il faudrait atteindre pour rester sous la barre des 2°C ?

L'idée d'un club des Parties de bonne volonté comportant des barrières à l'entrée est séduisante. Mais elle se buterait rapidement au texte de la Convention cadre des Nations unies

---

<sup>6</sup> Dans leur ouvrage *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales*, op cit.

sur le changement climatique qui stipule à son article 3 qu'il « *convient d'éviter que les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques, y compris les mesures unilatérales, constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce.* » Un amendement à la CCNUCC exige une majorité des trois quarts.

C'est donc dire que même sous l'égide de la CCNUCC, les droits du commerce ont préséance sur les lois de la physique. Voire sur l'objet même de la Convention. Le commerce, associé à « *une croissance économique et au développement durable de toutes les Parties,* » est considéré faire partie de la solution. C'est pourquoi il ne faut pas s'illusionner. Le succès éventuel de Paris ne règlera rien. La mutation est à peine commencée. Pour avoir du succès dans la lutte contre les dérèglements climatiques, il faudra bien prioriser quelque part l'écologie sur le commerce.